



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 avril 2017 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA17 13 0059

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA17 13 0060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA17 13 0061

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne fait d'intervention. À 19 h 1, la période de questions est terminée.

CA17 13 0062

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2017 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 17-15877 - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. – 194 738,91 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie PEPINIÈRE JARDIN 2000 INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien des arbres pour l'arrondissement de Saint-Léonard, pour l'année 2017, appel d'offres numéro 17-15877, au montant total de 194 738,91 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1173128003

CA17 13 0063

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 17-15903 - SOLOTECH INC. – 388 564,95 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 3 avril 2017

D'octroyer un contrat à la compagnie SOLOTECH INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation d'équipements scénographiques pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres 17-15903, au montant total de 388 564,95 \$ soit 370 061,86 \$, le prix de la soumission augmenté de 18 503,09 \$ représentant le montant des contingences de 5 % pour l'installation des équipements.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1173126002

CA17 13 0064

APPROUVER L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) POUR LES SERVICES DE CADETS POLICIERS À VÉLO EFFECTUANT DE LA PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les services de cadets policiers à vélo effectuant de la patrouille sur le territoire de l'arrondissement, débutant vers le 3 juin 2017 pour se terminer vers le 24 septembre 2017, pour un montant total de 46 388,16 \$ et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1173385002

CA17 13 0065

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À PME MTL EST-DE-L'ÎLE POUR LA TENUE DU CONCOURS DÉFI PME MTL EST-DE-L'ÎLE, ÉDITION 2017.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à PME MTL Est-de-l'Île pour la tenue du concours *Défi PME MTL Est-de-l'Île*.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1173071003

CA17 13 0066

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ TOTALISANT LA SOMME DE 190 962,63 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 190 962,63 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) :

Nom de l'organisme	Projet	Période	Montant accordé
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	2017	2 150,00 \$
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la danse	2017	2 296,00 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	2017	2 717,50 \$
Mains Utiles	Matinées Coutur'elles	2017	6 200,00 \$
Les YMCA du Québec	Zone 16-24 à Viau-Robert	2017-2018	8 000,00 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)	Aîné interculturel	2017	8 800,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Atelier DIY	2017-2018	9 744,00 \$
Nature-Action Québec inc.	Corridor vert et nourricier-volet jeunesse	2017	11 744,00 \$
Association Haïtiano-Canado Québécoise d'aide aux démunis	Tous unis pour combattre la maltraitance contre les aînés	2017	15 000,00 \$
Gestion multisports St-Léonard	Camp de jour Multirécroé Domaine Renaissance	2017-2018	21 073,00 \$
Gestion multisports St-Léonard	La force d'une équipe	2017-2018	24 596,13 \$
Mouvement Fraternité multi-ethnique inc.	Implication et renouveau à Viau Robert VII	2017-2018	32 810,00 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Projet A.R.C (intervenante de milieu)	2017-2018	45 832,00 \$
Total			190 962,63 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1173309005

CA17 13 0067

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES GRADINS ET DE LA TOITURE DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO 300-155A - PROCOVA INC. – 264 327,53 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie PROCOVA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection des gradins et de la toiture du stade Hébert, contrat numéro 300-155A, au montant total de 264 327,53 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1177421003

CA17 13 0068

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2017.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 28 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1170512005

CA17 13 0069

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2017.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 28 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1174821003

CA17 13 0070

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-350 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-350 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications connexes.

40.01 1175909005

CA17 13 0071

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-350 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-350 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications connexes.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le 19 avril 2017, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1175909005

CA17 13 0072

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-349 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) ABROGER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉGOUTTEMENT DES EAUX DE SURFACE RELEVANT DU CODE CIVIL DU QUÉBEC; B) REVOIR LA MÉTHODE DE CALCUL DU POURCENTAGE DE VERDURE POUR UN USAGE DE LA CLASSE H1 OU H2; C) MODIFIER LES DISPOSITIONS VISANT LA BANDE DE 1 M DE VERDURE EXIGÉE POUR UN USAGE DE LA CLASSE H1 OU H2; D) PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE TOITURES VÉGÉTALISÉES; E) PRÉVOIR QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE TOITURE VÉGÉTALISÉE SOIT COMPTABILISÉ DANS LA MÉTHODE DE CALCUL DU POURCENTAGE MINIMAL DE VERDURE EXIGÉ; F) REVOIR LA FORMULATION DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À LA VERDURE EXIGÉE POUR TOUS LES TYPES DE ZONE; G) PERMETTRE LES ABRIS SAISONNIERS EN COUR AVANT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES AYANT UNE ATTRIBUTION DE CASE DE STATIONNEMENT SUR RUE; H) HARMONISER SA TERMINOLOGIE AUX AUTRES RÈGLEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 6 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-349 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger des dispositions relatives à l'égouttement des eaux de surface relevant du Code civil du Québec; b) revoir la méthode de calcul du pourcentage de verdure pour un usage de la classe h1 ou h2; c) modifier les dispositions visant la bande de 1 m de verdure exigée pour un usage de la classe h1 ou h2; d) permettre la construction de toitures végétalisées; e) prévoir que l'aménagement d'une toiture végétalisée soit comptabilisé dans la méthode de calcul du pourcentage minimal de verdure exigé; f) revoir la formulation des dispositions relativement à la verdure exigée pour tous les types de zone; g) permettre les abris saisonniers en cour avant pour les personnes handicapées ayant une attribution de case de stationnement sur rue; h) harmoniser sa terminologie aux autres règlements de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1174871004



CA17 13 0073

FIXER LES HEURES D'OUVERTURE DU PARC PIE -XII, POUR L'ÉVÉNEMENT « FAMILLE PLEIN AIR! » DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD, LES 15 ET 16 JUILLET 2017, DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU 375^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL.

ATTENDU l'article 5 du Règlement concernant les parcs et places publiques (1709).

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De fixer les heures d'ouverture du parc Pie-XII, de 6 h le 15 juillet à 23 h le 16 juillet 2017, pour l'événement « Famille plein air! », de la Maison de la famille de Saint-Léonard, dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1173309004

CA17 13 0074

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 4600, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES - LOT NUMÉRO 1 000 542 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 mars 2017.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment industriel isolé situé au 4600, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 1 000 542 du cadastre du Québec, dans la zone I08-07.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 9,10 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone I08-07, soit réduite à 8,94 mètres pour une partie du mur de la façade du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1174871007

CA17 13 0075

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 6050-6060, RUE BÉLANGER - LOTS NUMÉROS 1 123 106 ET 1 123 107 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 mars 2017.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2017-02 visant à agrandir le bâtiment situé aux 6050-6060, rue Bélanger, lots numéros 1 123 106 et 1 123 107 du cadastre du Québec, dans la zone H02-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1175909004

CA17 13 0076

ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2017-01/C04-29 - 4460-90, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 122 164 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 mars 2017.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution autorisant le projet particulier PPCMOI 2017-01/C04-29 visant à aménager un établissement de « services professionnels dont la profession est reconnue par l'Office des professions du Québec » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4460-90, rue Jean-Talon, lot numéro 1 122 164 du cadastre du Québec.

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur le lot numéro 1 122 164 (434-97) du cadastre du Québec, tel qu'identifié au plan de localisation joint en annexe A.



CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution, l'aménagement d'un établissement de « services professionnels dont la profession est reconnue par l'Office des professions du Québec » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4460-90, rue Jean-Talon.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 9.64 du Règlement de zonage numéro 1886.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. La structure d'enseigne au sol ainsi que sa base de béton, situées en cour avant et dérogoires au Règlement de zonage numéro 1886, devront être démantelées dans un délai ne devant pas excéder six (6) mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution.
4. Une garantie monétaire, d'un montant devant couvrir les frais de démantèlement de la structure d'enseigne et de sa base de béton, sera exigée préalablement à la délivrance du permis de transformation visant l'aménagement du local pour un « usage de services professionnels dont la profession est reconnue par l'Office des professions du Québec ». Cette garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à la date à laquelle l'officier responsable aura constaté que ces travaux ont été exécutés en totalité et conformément à la présente résolution.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

5. L'occupation autorisée doit débuter dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
6. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
7. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution, le 19 avril 2017, à 17 h.

Annexe A
Document intitulé « Plan de localisation » préparé par Richard Grabski, arpenteur-géomètre, minute 93-297, daté du 31 mars 1993.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1174871009

CA17 13 0077

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 8 MARS 2017.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1173385006

CA17 13 0078

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - FÉVRIER 2017.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1170539002

CA17 13 0079

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 8, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2017.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 3 avril 2017